

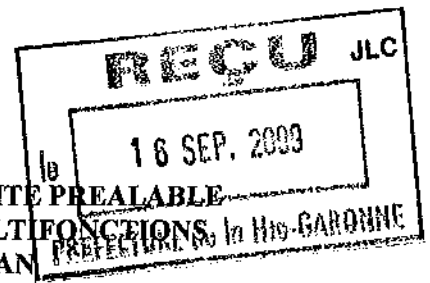
MAIRIE DE CASTANET-TOLOSAN

Haute Garonne

\*\*\*\*\*

DECISION MUNICIPALE N° 46/09

**Objet : MARCHE COMPLEMENTAIRE SANS FORMALITE PREALABLE  
AU MARCHE DE MAINTENANCE DE COPIEURS MULTIFONCTIONS  
POUR LA VILLE DE CASTANET-TOLOSAN**



Vu l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;  
Vu les délibérations du Conseil municipal en date du 29 avril 2008, octroyant les délégations prévues à l'article précité ;  
Vu le Code des marchés publics ;

**ETANT PREALABLEMENT EXPOSE :**

Par Décision Municipale N° 17/08 du 21 Mai 2008, le marché de maintenance des copieurs multifonctions dont la ville est équipée, a été attribué à la société TOUCOPY TOSHIBA sur les bases suivantes :

Lot 2 : Maintenance des copieurs multifonctions acquis ou loués :

Prix unitaire copie 0.0049 € soit une estimation de 810 000 copies pour 5 265 € TTC / an

Lot 3 : Maintenance des copieurs multifonctions restant en usage :

Prix unitaire copie 0.0065 € (noir) 0.0728 € (couleur) soit une estimation de 670 000 copies pour 7 073.30 € TTC / an

Durant l'exécution du marché, divers éléments incombant à la collectivité ont considérablement augmenté le nombre de copies prévues :

Le projet de carte vie quotidienne a nécessité un plan de communication très lourd auprès de la population.

Les impressions à fort tirage du service Communication se sont faites en interne, et n'ont plus été sous-traitées, afin de réduire les coûts.

Enfin, l'imprimante du service Ressources Humaines, coûteuse en consommables, mais jusqu'alors nécessaire pour la confidentialité des bulletins de paie, a pu être remplacée par un copieur multifonction disposant de codes confidentiels d'impression.

Pour toutes ces raisons, il s'avère que le marché principal n'est pas suffisant pour couvrir le nombre de copies annuelles, et qu'un marché complémentaire est nécessaire, conformément au 5° a) du II de l'article 35 du Code des Marchés Publics.

Le Maire de Castanet-Tolosan,

**DECIDE :**

Article 1 : Il sera conclu un marché complémentaire au marché principal N° 2008CT-FA--021 avec la société TOUCOPY TOSHIBA, 197 Avenue des Etats-Unis, 31200 TOULOUSE, dans les conditions suivantes :

- Lot 2 : Maintenance des copieurs acquis pour la somme de 2 632.50 € TTC soit 50% du montant du marché principal
- Lot 3 : Maintenance des copieurs restant en usage pour la somme de 3 536.65€ TTC soit 50% du montant du marché principal

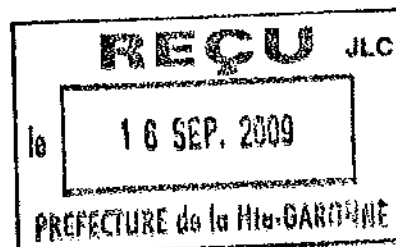
Fait à Castanet-Tolosan,

Le 14 septembre 2009

Le Maire,  
Arnaud LAFON



MAIRIE DE CASTANET-TOLOSAN  
HAUTE-GARONNE



**DECISION MUNICIPALE N° 47/09**

**OBJET : ATTRIBUTION DU MARCHES DE PRESTATIONS POUR L'ENTRETIEN  
DES ESPACES VERTS DU PARCOURS « TRANSPORT EN COMMUN SITE  
PROPRE » (TCSP) SITUE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE**

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 29 avril 2008 octroyant les délégations prévues à l'article précité,

Vu le code des marchés publics,

Vu la délibération 1.5 du Conseil Municipal en date du 14 Mai 2009 constituant le groupement d'achat entre les communes d'Auzeville, Castanet-Tolosan et Ramonville Saint-Agne,

Vu la convention constitutive du groupement d'achat pour l'entretien TCSP approuvée par la délibération sus-visée

**ETANT PREALABLEMENT EXPOSE :**

Afin d'assurer l'entretien des espaces verts du parcours du Transport en Commun Site Propre, situé sur le territoire des communes d'Auzeville, Ramonville Saint-Agne et Castanet-Tolosan, un groupement d'achat a été constitué entre elles trois, conformément à l'article 8 du Code des Marchés Publics.

Le montant du marché pour la partie concernant la commune de Castanet-Tolosan a été estimé à la somme de 8 600 € TTC.

Une procédure adaptée de marché de travaux a été engagée par La ville de Ramonville Saint-Agne, mandataire du groupement, avec publication d'un avis d'appel public à concurrence au BOAMP et à la Dépêche du midi. Deux réponses ont été réceptionnées, dont les candidatures sont recevables : Atout Vert, et ISS Espaces verts.

En combinaison des critères de jugement des offres énoncés au règlement de la consultation, la société ISS Espaces Verts est ressortie comme étant la mieux disante.

Le montant de l'offre de ladite société s'élève, pour la ville de Castanet-Tolosan, à la somme de 7 638.85 € TTC.

Le rapport d'analyse des offres est tenu à disposition pour consultation à la Cellule Marchés Publics de la Ville de Castanet-Tolosan.

L'attribution du marché à la société ISS Espaces Verts a été approuvée par la Commission d'appel d'offres spécialement créée à cet effet, et réunie le 8 Septembre dernier.

Le Maire de CASTANET-TOLOSAN

DECIDE :

ARTICLE 1 : Il sera conclu un marché ayant pour objet l'entretien des espaces verts du parcours Transport en commun site propre situé sur le territoire de la commune, avec la société ISS Espaces Verts, représentée par Fabienne Casanabe, 33 route de Bessières, 31240 L'UNION, pour la somme forfaitaire de 7 638,85 € TTC (Sept mille six cent trente huit euros et quatre vingt cinq cents).

ARTICLE 2 : Les prestations réalisées par le titulaire seront conformes aux cahiers des clauses administratives et techniques particulières correspondants, acceptés par la société ISS Espaces Verts.

ARTICLE 1 : Les prestations seront exécutées à compter du 01/10/2009 pour une durée d'un an .Le marché est reconductible 2 fois, par période d'1 an, pour une durée maximale de 3 ans.

Fait à Castanet-Tolosan,  
Le 14 Septembre 2009

